

A/S Rodolphe Maheux md président
109 6ième rue du lac Raquette
St-Benoît Labre
G0M-1P0

Téléphone : (418) 228 5838
Télécopie : (418) 228 4069
Messagerie : maheuxr@videotron.ca

Décès d'un riverain



Le 2 février dernier, est décédé entouré des siens M Laval St-Onge un riverain de longue date dont le chalet est situé au 89 de la 6ième rue du lac.

Il laisse dans le deuil son épouse Lyse Gendron et ses enfants François (Anne Marcil), Marie Paul Duey) et Caroline (Mark Fels) ainsi que 4 petits-enfants. Au nom de tous les riverains du lac, nos plus sincères condoléances à la famille affligée.

Le tournoi de golf du Lac

La formule utilisée sera un continuos mulligan avec un départ simultané "Shotgun" sur neuf trous en même temps. Sur chacun des trous, 2 équipes partiront l'une après l'autre après avoir attendu un coup de fusil. Le prix sera de \$18.00 par joueur ou \$72.00 pour chaque chalet. Le trophée du Lac Raquette ne sera pas remis à un golfeur mais au chalet dont les représentants auront eu le meilleur pointage. Tous les chalets du lac peuvent participer et on peut inviter des golfeurs de l'extérieur pour représenter le chalet, en autant qu'un des 4 participants est vraiment du Lac.

Après la partie, des crudités seront servis vers 17h00. Le chalet du club peut aussi servir jusqu'à un maximum de 50 soupers pour ceux qui le désirent. Nous aurons droit à un deux pour un sur tous les produits Molson.

Le maximum de joueurs est de 72 golfeurs (18 chalets) Réservez tôt pour être sûr de pouvoir participer. Pour plus d'information, contactez les organisateurs à leur chalet respectif: Pierre Veilleux 227-0169 (la fin de semaine) ou Bernard Cliche 227-2976 (il a un répondeur).



L'assemblée générale annuelle de l'association

La prochaine assemblée annuelle de l'Association des riverains du lac Raquette aura lieu le 1 août prochain à la chapelle immédiatement après la messe soit normalement vers 11h30am

Il y aura élection des membres de l'exécutif de l'Association; plusieurs postes sont à combler dont celui du président de notre Association. Mon terme, en effet, s'achève ici après 2 années comme président.

Venez nombreux à l'assemblée

générale et montrez ainsi votre support envers votre association vouée à la protection du lac Raquette.

Je profite de ce dernier numéro de « L'Enviro-Lac » avant l'assemblée générale pour remercier tous les membres de l'exécutif avec lesquels j'ai eu plaisir à travailler. Un merci particulier pour leur travail au secrétaire Bernard Cliche et au trésorier Jean-Guy Tessier.

Rodolphe Maheux
président

Été 2004

1 juillet 2004

L'Enviro-Lac

Journal de l'Association des riverains du lac Raquette
St-Benoît Labre, Beauce,
P.Q., Canada

Le 18 juillet 2004 :

Conseil d'administration

De l'Association des Riverains

- Rodolphe Maheux président
- Bernard Cliche, secrétaire
- Gilles Courchène
- Clément Gilbert
- Jean Gosselin
- Vincent Rodrigue
- Jean-Guy Tessier, trésorier

50ième anniversaire de la chapelle Ste-Thérèse combiné le même jour avec le premier tournoi de golf du Lac Raquette

Le 18 juillet prochain, nous fêterons le 50^{ième} anniversaire de la chapelle Ste-Thérèse du lac Raquette. Ça fait en effet déjà 50 ans que cette chapelle fut amenée du secteur de la station à St-Georges au lac Raquette. La chapelle avait été transportée durant l'hiver et pour ceux qui s'en rappellent, le bulldozer qui la tirait avait callé dans la rivière Chaudière. Le conseil de fabrique a vraiment fait un travail hors pair tout au cours de ces années afin de la maintenir dans un état A-1. Merci à tous ceux et celles qui s'y sont dévoués au cours de ces 50 années. La messe

au lac Raquette fait maintenant partie de notre foi à transmettre à la prochaine génération.

La messe anniversaire commencera à 10h30. Elle sera coprésidée par les 3 prêtres qui ont dirigé nos cérémonies eucharistiques depuis l'arrivée de la chapelle au Lac Raquette en 1954 soit les abbés Jean Poulin, Laval Bolduc et Herman Giguère. La célébration sera suivie du « Déjeuner des curés » sur les terrains de la chapelle. Nos 3 « curés » seront présents et un déjeuner

continental sera offert par la fabrique (jus, café, croissants et brioches). Ce sera ici une belle occasion de se remémorer de beaux souvenirs et de revoir des amis. Une photo souvenir sera prise pour commémorer les participants à ce cinquantième anniversaire de la desserte Ste-Thérèse du lac Raquette.

Le tout sera suivi par le premier tournoi de golf du lac Raquette qui se tiendra le même jour en après-midi au Club de golf du Moulin de St-Benoît labre. Pour plus d'informations sur cette activité et inscription, voir l'article en page 4.

Dans ce numéro :

18 juillet 2004	1
Règlement sur les roulottes	2
Ensemencement du lac Décès d'un riverain	3
Le tournoi de golf du Lac Raquette	4



NOUVEAU

Règlements de la Municipalité sur les roulottes

Extrait du procès-verbal d'une session d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, lundi le 17 novembre 2003, à 19h30, à la salle de l'hôtel de ville, à Saint-Benoît-Labre.



L'installation d'une roulotte pour occupation à des fins de court séjour est autorisée en zone de villégiature du 15 mai au 15 octobre (5 mois) d'une même année. Une telle installation est autorisée si un usage résidentiel est exercé sur le terrain ou si le terrain est vacant.

Cette utilisation doit faire cependant l'objet, annuellement, d'une demande de certificat d'occupation préalable, lequel certificat est émis si les conditions prévues au Règlement sur les permis et certificats sont respec-

tées et si les conditions suivantes sont rencontrées:
- une seule roulotte peut être installée par terrain;

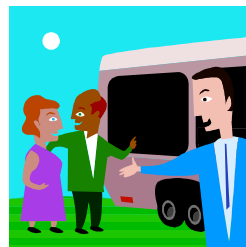
le terrain visé doit rencontrer les normes minimales prévues au règlement de lotissement pour l'implantation d'une construction principale; la roulotte doit être installée en respectant toutes les normes d'implantation d'un bâtiment principal résidentiel prévues au règlement de zonage; les roulettes utilisées provenant de la roulotte ne doivent pas être rejetées dans l'environnement au-

trement conformément à la loi;

l'installation d'une roulotte ne génère aucun droit acquis;

La roulotte ne doit être immobilisée d'aucune façon, par exemple, par l'enlèvement des roues, la pose de fondations, l'installation de gallerie, l'agrandissement de l'air ultime de la roulotte au moyen de travaux de construction ou par tout autres moyens;

N'est pas visée par ces conditions : Une roulotte installée sur un terrain de camping aménagé à cette fin.



Les truites sont arrivées!

Grâce à la générosité de tous et chacun autour du lac, l'Association a ramassé cette année \$3,500.00 pour l'ensemencement annuel du lac.

Nous avons fait affaire cette année avec La Pisciculture Gilbert de Ste-Marguerite de Warwick qui nous avait été fortement recommandée par John Paquet secrétaire du club Pinson. Le transport s'est fait par camion réfrigéré et oxygéné; les truites étaient bien vivantes et vigoureuses à leur arrivée. L'ensemencement s'est fait à 15h00 samedi

le 19 juin : au total 1,760 truites arc-en-ciel de 9 à 12 pouces (\$1.70/truite \cong \$3,000.00) , le \$500.00 restant étant été réservé pour de grosses truites arc-en-ciel, certaines allant même à près de 20 pouces de long (on les appellera bientôt les monstres du lac!). Ces truites, contrairement à l'an dernier, ne sont pas stériles et nous espérons ainsi que certaines d'entre elles se reproduiront.

Un gros merci à Benoît Maheux qui cette année encore m'a aidé dans cette tâche.



Nourrir les canards

Ne nourrissez pas les canards sauvages. En nourrissant les canards sauvages, on les domestique et les incite à prendre demeure sur le lac Raquette; or les fientes des canards polluent le lac. Laissons plutôt faire la nature, admirons les oiseaux en migration mais ne transformons pas notre lac en étang à canards!.